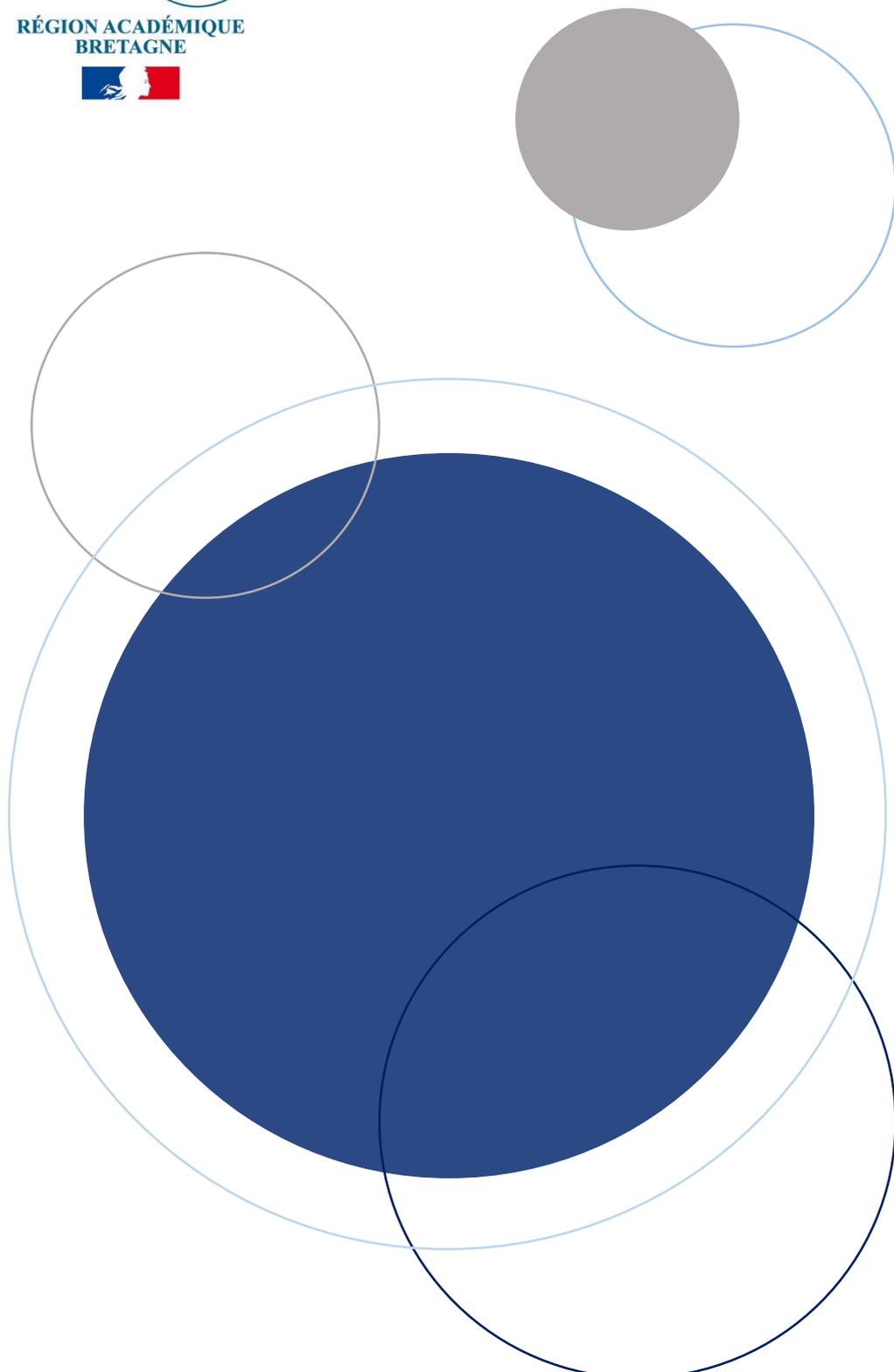


LIVRET D'ACCUEIL

ELEVE AIDE-SOIGNANT



**Institut de Formation
Jean-Moulin**

3, RUE VAU GICQUEL 22000 SAINT-BRIEUC TÉL. 02 96 75 12 30 FAX. 02 96 75 12 59

PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION



IFAS Jean Moulin
Lycée professionnel Jean Moulin
3 rue du Vau Gicquel
BP 57050 – 22070 Cedex 3

☎ **02.96.75.12.43** (Ligne directe de l'IFAS)



L'Institut de formation est agréé pour un quota de 32 élèves.

La rentrée à lieu le Lundi 31 Août 2020 à 13h30.

L'IFAS est ouvert de 8h05 à 17h25, du lundi au vendredi.

Equipe pédagogique :

Mme MICHEL : Coordinatrice et formatrice

Mme LE GAL : Formatrice

M. MENI : Formateur

PEDAGOGIE DE LA FORMATION

1. Les démarches pédagogiques proposées

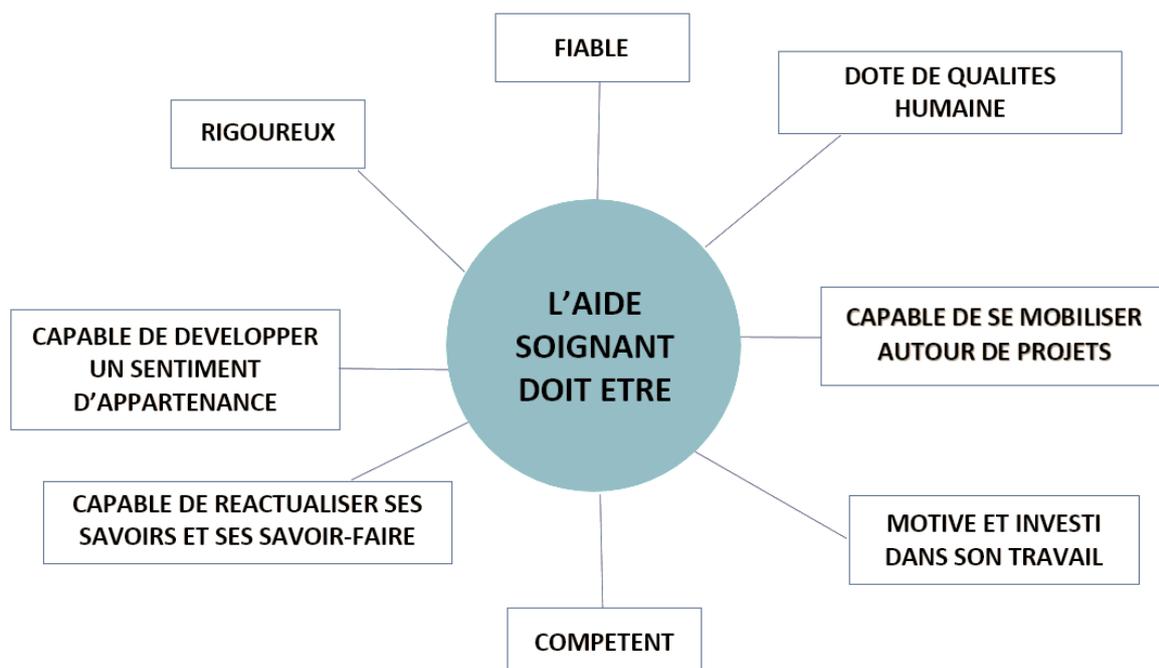
1.1 Les orientations de la formation

Le projet pédagogique est une organisation finalisée d'une action de formation. Il est basé sur un cadre de références humaines, professionnelles, institutionnelles et une réglementation. Il permet aux formateurs et aux élèves de savoir où ils vont et comment ils y vont. Il permet aussi aux tutelles de contrôler l'adéquation entre la formation et les directives ministérielles.

1.2 Les finalités de la formation

- Permettre à l'élève aide-soignant d'assurer des soins de qualité auprès d'une personne ou d'un groupe de personnes.
- Former des professionnels compétents et responsables, capables de travailler en collaboration avec l'infirmière, au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

1.3 Le profil aide-soignant attendu



1.4 Cadre de références conceptuelles

Conception de l'homme

L'homme est un être unique, en interaction avec l'environnement avec lequel il communique. Pour affirmer son identité, il a besoin d'appartenir à un groupe qui se définit par des caractéristiques ethniques, sociales, culturelles et spirituelles. Il dispose d'un potentiel de ressources. C'est un être engagé dans une histoire responsable, avide de liberté, qui a des droits et des devoirs.

Conception de la Santé

« La santé est un état de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité. » OMS

C'est un droit fondamental.

C'est un état dynamique, harmonieux, qui permet à l'homme de s'accomplir.

Conception de la maladie

La maladie est une altération de la santé due à l'incapacité de l'organisme de résister à une agression. Elle entraîne une rupture de l'équilibre biologique et/ou psychologique et/ou social.

Conception du soin s'inscrit dans le « prendre soin »

Soigner, c'est comprendre la globalité d'une situation, pour apporter des réponses objectives à des individus ou à des groupes.

« Prendre soin » c'est prendre en compte la personne avec considération dans le respect et la garantie de sa dignité et de sa liberté. C'est aussi l'accompagner et l'aider à vivre.

Les soins infirmiers préventifs, curatifs, ou palliatifs intègrent qualité technique et qualité des relations avec le malade.

Définition du métier

L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles R.4311-3 à R.4311-5 du code de la santé publique.

Dans ce cadre, l'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins.

L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie. Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri professionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

1.5 Compétences à développer au cours de la formation

Module1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne.

Compétence à développer

Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie

Objectifs de formation

Dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, être capable de :

- identifier les besoins essentiels de la personne et prendre en compte sa culture, ses habitudes de vie, ses choix et ceux de sa famille ;
- repérer l'autonomie et les capacités de la personne ;
- apporter son aide pour la toilette, l'habillage, la prise de repas, l'élimination et le déplacement en l'adaptant aux besoins et aux capacités de la personne et en respectant sa pudeur et les règles d'hygiène ;
- stimuler la personne, lui proposer des activités contribuant à maintenir son autonomie et à créer du lien social.

Module 2 : L'état clinique d'une personne

Compétence à développer

Apprécier l'état clinique d'une personne

Objectifs de formation

Dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, être capable de :

- observer la personne et apprécier les changements de son état clinique ;
- identifier les signes de détresse et de douleur
- mesurer les paramètres vitaux en utilisant les outils spécifiques et réaliser les courbes de surveillance ;
- identifier les anomalies au regard des paramètres habituels liés aux âges de la vie ;
- identifier les risques liés à la situation de la personne ;
- discerner le caractère urgent d'une situation et alerter.

Module 3 : Les soins

Compétence à développer

Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne

Objectifs de formation

Dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, être capable de :

- rechercher les informations sur les précautions particulières à respecter lors du soin ;
- identifier et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité associées aux soins de la personne ;
- organiser l'activité de soin en fonction de l'environnement et de la personne ;
- choisir le matériel approprié au soin ;
- réaliser les soins dans le respect de la personne, de son autonomie, de son intimité et en tenant compte, des appareillages et matériels d'assistance médicale : soins liés à l'hygiène corporelle et au confort, à l'alimentation ; à l'élimination, au sommeil et aide de l'infirmier à la réalisation de soins ;
- adapter les modalités de réalisation du soin à l'état de la personne et à ses habitudes de vie ;
- évaluer la qualité du soin réalisé et réajuster le cas échéant.

Module 4 : ergonomie

Compétence à développer

Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes

Objectifs de formation

Dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, être capable de :

- identifier et appliquer les principes d'ergonomie et de manutention lors des mobilisations, des aides à la marche et des déplacements ;
- identifier et appliquer les règles de sécurité et de prévention des risques, notamment ceux liés aux pathologies et à l'utilisation du matériel médical ;
- installer la personne en tenant compte de ses besoins, de sa pathologie, de son handicap, de sa douleur et des différents appareillages médicaux.

Module 5 : relation- communication

Compétence à développer

Etablir une communication adaptée à la personne et son entourage

Objectifs de formation

Dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, être capable de :

- écouter la personne et son entourage et prendre en compte les signes non verbaux de communication sans porter de jugement ;
- s'exprimer et échanger en adaptant son niveau de langage, dans le respect de la personne et avec discrétion ;
- expliquer le soin réalisé, les raisons d'un geste professionnel et apporter des conseils sur les actes de la vie courante ;
- faire exprimer les besoins et les attentes de la personne, les reformuler et proposer des modalités adaptées de réalisation du soin ;
- apporter des informations pratiques adaptées lors de l'accueil dans le service dans le respect du règlement intérieur ;
- identifier les limites de son champ d'intervention dans des situations de crise, de violence en prenant du recul par rapport à la personne et à sa situation.

Module 6 : hygiène des locaux hospitaliers

Compétence à développer

Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

Objectifs de formation

Dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, être capable de :

- identifier et choisir le matériel et les produits appropriés ;
- doser et utiliser les produits en fonction des procédures et des fiches techniques ;
- utiliser les techniques de nettoyage appropriées, notamment pour lutter contre les infections nosocomiales, en appliquant les protocoles et les règles d'hygiène et de sécurité ;

- identifier et respecter les circuits d'entrée, de sortie et de stockage du linge, des matériels et des déchets ;
- installer le mobilier et le matériel de la chambre en l'adaptant à l'état de la personne ;
- utiliser les techniques de rangement et de stockage adaptées ;
- apprécier l'efficacité des opérations d'entretien et identifier toute anomalie ;
- repérer toute anomalie dans le fonctionnement des appareils médicaux et alerter.

Module 7 : Transmission des informations

Compétence à développer

Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins

Objectifs de formation

Dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, être capable de :

- identifier et rechercher les informations nécessaires sur les précautions particulières à respecter lors d'un soin et permettant de prendre en compte la culture du patient, ses goûts, son régime...
- transmettre les informations liées à la réalisation du soin et alerter en cas d'anomalie par oral, par écrit ou en utilisant les outils informatisés ;
- s'exprimer au sein de l'équipe de soin en utilisant un langage et un vocabulaire professionnel ;
- renseigner des documents assurant la traçabilité des soins en appliquant les règles ;
- rechercher, organiser et hiérarchiser l'information concernant le patient ;
- discerner les informations à transmettre dans le respect des règles déontologiques et du secret professionnel.

Module 8 : Organisation du travail

Compétence à développer

Organiser son travail dans une équipe pluri professionnelle

Objectifs de formation

Dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, être capable de :

- identifier son propre champ d'intervention en particulier au regard des compétences infirmières ;
- organiser sa propre activité au sein de l'équipe en tenant compte de la planification de l'ensemble des activités du service et dans le respect des règles d'hygiène ;

- utiliser les outils de planification du service pour organiser sa propre activité

1.6 Les principes pédagogiques

- L'apprentissage des pratiques professionnelles se réfère au modèle de Virginia Henderson.
- L'apprentissage d'une démarche scientifique est indispensable à la formation.
- L'équipe enseignante utilise l'alternance de méthodes pédagogiques (actives et traditionnelles) pour favoriser la participation des élèves. Le travail de groupe est favorisé : exposés, recherche...
- L'approche par situations professionnelles permet à l'élève de mobiliser ses connaissances et de donner du sens au contenu pédagogique.
- L'ouverture vers l'extérieur est favorisée par l'intervention de professionnels sur des thèmes précis (psychiatrie, santé publique, fin de vie, contention...), la visite d'un service de stérilisation, l'animation effectuée en EPHAD.
- Le centre de documentation est une ressource favorisant le développement d'esprit de recherche.
- Le stage, temps fort de la formation permet aux élèves enrichis de leurs expériences de renforcer leurs connaissances par la méthode inductive.
- Les relations entre l'équipe enseignante et les élèves reposent sur un contrat de confiance réciproque. Un suivi pédagogique individuel est proposé à chaque élève.
- Le vécu de stage est exploité durant les périodes de cours.
- A chaque module une évaluation formative est organisée pour vérifier le niveau d'acquisition des élèves. Lors de ces évaluations l'élève a le droit de se tromper. Les erreurs, les blocages sont exploités par le formateur pour réexpliquer. C'est aussi un moment privilégié de dialogue qui doit permettre à l'élève de savoir où il en est.
- A chaque stage, les formatrices accompagnent les élèves lors d'une mise en situation professionnelle. Ce qui leur permet de faire le point sur leurs acquis et sur les notions qui restent à acquérir.
- L'équipe pédagogique accompagne l'élève tout au long de sa formation pour l'élaboration de son projet professionnel.

1.7 Présentation générale du dispositif de formation

Déroulement de la formation initiale

L'ensemble de la formation comprend 41 semaines de 35 heures, soit 1435 heures d'enseignement réparties comme suit :

- enseignements théoriques : 17 semaines (595 h)

- enseignements cliniques : 24 semaines (840 h)

Les élèves auront 3 semaines de congés durant la formation (cf. annexe 1)

Pédagogie mise en œuvre pour assurer la modularisation de la formation en fonction des parcours de formation ou d'études des étudiants, en particulier, pour ceux bénéficiant d'un allègement de formation ou de dispense de formation :

Les élèves passerelles sont insérés dans la formation initiale. En fonction de leur parcours professionnel, de leur formation, un suivi individualisé est proposé pour approfondir la démarche de soins.

1.7.1 L'enseignement théorique

Il est organisé en modules qui ont pour objectif de permettre aux élèves d'acquérir les compétences indispensables pour participer à la réalisation de soins relevant du rôle propre de l'infirmière. Pour chaque module, il est précisé le niveau d'exigence attendu pour les connaissances et les savoir-faire liés à l'exercice professionnel.

L'enseignement est dispensé sur la base de 35 h par semaine en alternance avec les stages.

Les modules de formation :

- ✓ **Module 1 : L'accompagnement d'une personne dans les actes de la vie quotidienne (140 h)**
- ✓ **Module 2 L'état clinique d'une personne (70 h)**
- ✓ **Module 3 : Les soins (175 h)**
- ✓ **Module 4 : ergonomie (35 h)**
- ✓ **Module 5 : relation-communication (70 h)**
- ✓ **Module 6 : hygiène hospitalière (35 h)**
- ✓ **Module 7 : Transmission des informations (35 h)**
- ✓ **Module 8 : Organisation du travail (35 h)**

1.7.2 L'enseignement clinique

« Le stage est une stratégie d'acquisition des connaissances et de savoir-faire nécessaires à l'exercice d'une profession ». Il constitue au sein de la formation un temps d'apprentissage privilégié d'une pratique professionnelle.

Les stages s'effectuent en milieu hospitalier, et en milieu extrahospitalier. Ils sont choisis en fonction de leur valeur éducative. Chaque stage doit faire l'objet d'une évaluation qualitative afin de réaliser le degré de réalisation des objectifs.

Un stage dans une structure pour personnes âgées est obligatoire.

L'encadrement est assuré par:

- du personnel diplômé et formé au tutorat (infirmier, aide-soignant, aide médico psychologique) qui prépare progressivement l'élève à l'exercice de sa fonction.
- par la formatrice

Le stage 6 d'une durée de 140 h peut être effectué dans une structure de court séjour (médecine, chirurgie), dans une structure de long séjour (personnes âgées ou en situation de handicap), dans une structure d'accueil en santé mentale ou en psychiatrie, dans une structure d'accueil en secteur extrahospitalier (services de soins à domicile). Le choix du lieu de stage est libre et doit correspondre au projet professionnel de l'élève.

Evaluation des stages cliniques

- à chaque stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'élève évaluent son niveau d'acquisition pour chacune des unités de compétence
- au terme des 6 stages, l'équipe pédagogique réalise le bilan des acquisitions de l'élève en établissant le total obtenu à chaque unité de compétences ;
- chaque compétence est validée si l'élève aide-soignant obtient une note au moins égale à la moyenne pour chacune d'elles.

1.7.3 Les évaluations en cours de formation

Chaque module doit être validé. (cf. Annexe 2)

Les élèves qui n'ont pas réussi à valider un module entrent dans une procédure de remédiation avec entretien individuel par les formatrices pour :

- analyser les raisons de l'échec (à partir de la consultation de la copie accessible à la demande de l'élève)
- mettre en œuvre les moyens nécessaires à leur réussite (exercices de soutien, cours de soutien)

1.7.4 Suivi pédagogique individualisé

Quatre temps d'échange individualisés sont mis en place pendant l'année afin d'accompagner au mieux l'élève dans son parcours et sa construction professionnelle.

Temps d'échange n°1 (septembre – deuxième semaine) :

Objectifs :

- Prise de contact entre l'élève et son formateur référent
- Connaître l'élève dans son parcours antérieur (scolaire et professionnel)
- Attentes de l'élève vis-à-vis de la formation
- Projet professionnel de l'élève

Temps d'échange n°2 (novembre – après le premier stage et les modules 1-4-7) :

Objectifs :

- Vécu pendant le stage
- Bilan sur l'acquisition des différentes compétences en stage
- Bilan sur le cursus de formation (assiduité, participation....)
- Bilan de l'acquisition de la démarche de soin (MSP1)
- Identification des difficultés rencontrées, des points forts et des axes d'amélioration

Temps d'échange n°3 (mi-janvier – après le deuxième stage et les modules 2-6-5) :

Objectifs :

- Bilan de validation des modules (théorie et compétence) et de la MSP1
- Bilan sur l'acquisition des différentes compétences en stage
- Bilan sur le cursus de formation (assiduité, participation....)
- Identification des difficultés rencontrées, des points forts et des axes d'amélioration
- Validation de la situation de communication du module 5

Temps d'échange n°4 (fin mars) :

Objectifs :

- Bilan annuel : Identifier ses points forts et ses axes d'amélioration
- Aide à la construction du projet professionnel et à l'insertion professionnelle